

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

Table des matières

I. AUDIT PROCESS	2
II - LES COÛTS DE PERSONNEL	6
Procédures générales	6
Mesurer le temps	9
Autres procédures	14
III - SUBCONTRACTING & OTHER COSTS	17
Conditions d'éligibilité générales	17
Sous-traitance	18
Other direct costs (voyage – équipements)	21
IV - Certificate of Financial Statement (CFS)	29

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
I. AUDIT PROCESS		
1	Vous prévoyez les visites dans chaque établissement qui participe au programme H2020 ?	Il n'est pas prévu de visite dans chaque établissement qui participe au Programme Horizon 2020. Ce sont les projets qui déclenchent les audits. Des <i>financial statements</i> précis sont désignés, pour une visite d'un établissement bénéficiaire, c'est-à-dire des périodes d'actions à auditer. Pas l'ensemble des projets.
2	Qu'est ce qui déclenche l'audit ? La taille du projet ? son montant ?	
3	Qu'est-ce qui est contrôlé ? un seul projet ou un ensemble de projets ou tous les projets ?	
4	Pouvez-vous préciser la période contrôlée : une année ou durée totale de l'opération ?	
5	Si j'ai bien compris, un projet ne sera jamais audité sur sa durée totale ?	
6	Si l'audit est sélectif, comment les établissements non audités seront contrôlés ?	En effet, les audits lancés par la CE ne touchent pas l'ensemble des participants à H2020, mais les bénéficiaires complètent un rapport financier à chaque période de rapport. De plus, dès qu'un bénéficiaire atteint le seuil de 325 000 € de coûts directs déclarés, il doit fournir un certificat d'audit avec son rapport financier, aussi appelé audit de niveau 1.
7	Les auditeurs peuvent -ils demander les bulletins de paye originaux ?	

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)

QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
8	Quels originaux peuvent être demandés ? Avec la dématérialisation qui se met en place, certains documents n'existent plus en version "originale" (comme certaines factures, bulletins de paie...) Comment cela se passe ?	<p>Les auditeurs sont autorisés à accéder à l'ensemble des pièces (documents y compris actes juridiques) permettant de justifier la dépense constatée en comptabilité. La production des bulletins de paie en fait partie.</p> <p>En revanche, l'employeur ne peut pas transmettre à l'auditeur, ni l'original qu'il doit conserver pour lui-même, ni, sans l'accord du salarié, une copie. L'auditeur peut en revanche consulter les fiches de paie sur place.</p> <p>L'auditeur ne peut pas demander à consulter ou obtenir copie de documents dont la conservation n'est pas requise par la législation en vigueur en la matière (cf. cette page).</p>
9	La CE évoque souvent le terme de « document original » ; avec une dématérialisation de plus en plus forte dans nos établissements et organisations, quelle est la tendance d'évolution de cette terminologie et du contrôle sur la base de documents numériques et numérisés ?	<p>En droit français, la preuve originale est de rigueur. La preuve dématérialisée est équivalente si et seulement si la copie dématérialisée est acceptée (ou impérative) et effectuée conformément à la réglementation applicable en matière de dématérialisation (en particulier les conditions posées par le décret n° 2016-1673 du 5 décembre 2016 relatif à la fiabilité des copies et pris pour application de l'article 1379 du code civil).</p>
10	Vous parlez des originaux : qu'en est-il avec la dématérialisation où tous les originaux sont numérisés ?	<p>Cf. réponse aux questions n° 7,8 & 9, <i>supra</i></p> <p>Les auditeurs se conforment à la réglementation applicable à l'audité en la matière. Ainsi, si la dématérialisation et la conservation des documents est effectuée en conformité avec la législation française, le bénéficiaire ne pourra pas être mis en défaut sur ce point.</p>
11	Les feuilles de temps peuvent-elles être dématérialisées et signées numériquement ?	<p>Oui les feuilles de temps peuvent être dématérialisées et signées numériquement si c'est la pratique usuelle du bénéficiaire et que cette pratique n'est pas mise en œuvre uniquement pour les projets européens.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
12	Le journal de paie peut-il être fourni en lieu et place du bulletin de paie afin de préserver les informations confidentielles et personnelles figurant sur les bulletins de paie ?	<p>Le journal de paie est une fonction spécifique de l'ERP (système informatique comptable) du bénéficiaire.</p> <p>A moins d'une configuration spécifique en accès restreint aux données du projet, l'accès non-restreint d'un tiers en consultation à l'ERP permet audit tiers d'accéder à potentiellement toutes les données qui y versées.</p> <p>Même si ledit tiers est un auditeur respectant des standards professionnels et déontologiques stricts, cet accès doit être explicitement autorisé et configuré par la direction responsable de l'ERP (direction financière ou équivalent) et, s'agissant de permettre l'accès aux données RH de paie, avec l'accord de la direction en charge de la paie.</p> <p>Il conviendra de vérifier si une démarche auprès de la CNIL ne sera pas également requise. Consultez vos services paie et financiers internes et, le cas échéant, votre délégué à la protection des données.</p>
13	Est-ce que le bailleur redresse le participant dès le premier centime de trop-perçu ou une tolérance s'applique lorsque les sommes sont faibles ? Si oui, y-a-t-il un % avant que le bailleur ne demande remboursement ?	<p>La CE audite des coûts déclarés. Le rapport d'audit ne déclenche pas forcément des recouvrements (<i>recoveries</i>). Une analyse est faite par les unités opérationnelles.</p>
14	Bonjour, j'ai trouvé un document <i>Systems Audit Procedures (design of Internal Control Systems)</i> datant de 2015. Y-a-t-il une version plus à jour ?	<p>Oui il y a le document « Audit Indicative Programme » : https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/gm/audit/h2020-iap_en.pdf</p>
15	Lorsqu'aucun <i>draft report</i> n'a été transmis au bénéficiaire dans les délais impartis, que prévoit la procédure ? Voire jamais transmis (plus d'un an après l'audit sur site) ?	<p>La CE demande de manière générale de lui remonter des cas problématiques pour qu'elle « enquête ». Il existe une adresse générique du service commun d'audit pour cela : RTD-External-Audits@ec.europa.eu</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
16	Si j'ai bien compris, vous avez parlé d'un pourcentage de 2% concernant la définition d'une erreur systémique. Sur quoi s'applique ces 2% ?	Une erreur systémique est déclarée indépendamment d'un montant, mais appliquée à l'ensemble des coûts, pas seulement aux coûts audités.
17	Est-il possible d'explicitier à quoi correspond ce seuil de « 2% » à partir duquel il y a des investigations plus larges ?	Il s'agit du taux d'erreurs constaté, déterminé par l'auditeur à l'issue de l'audit (écart entre ce qui est effectif en comptabilité et ce qui devrait y figurer en application conforme des règles applicables).
18	Auditez-vous aussi des projets d'autres programmes que H2020 tel que le CEF ?	Non.
19	On parle de bénéficiaires mais les <i>linked third parties</i> ou les <i>in kind contributions</i> peuvent-ils être audités ?	Oui les <i>linked third parties</i> comme les tiers fournissant des <i>in kind contributions</i> peuvent être audités.
20	Est-ce possible d'avoir une définition du terme « population auditée » ?	Il s'agit de l'ensemble des audités.
21	Serait-il possible d'avoir à nouveau la définition de « <i>sensitive case</i> » ?	Voir la présentation de la CE.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
II - LES COÛTS DE PERSONNEL		
Procédures générales		
22	Pensez-vous qu'il y aura des coûts du personnel supplémentaires liés à la COVID ? (P.ex. les délais de projet sont prolongés car le chercheur ne peut pas se déplacer pendant une période de la crise, donc le coût de projet augmente)	<p>Il est difficile de répondre avec certitude à votre question. Cela dépend des projets, des travaux qui y sont menés, etc. Donc à apprécier au cas par cas, il n'y a pas de réponse unique à cette question. Ce qui est sûr, c'est que le montant maximal de la subvention octroyée à votre projet, indiqué à l'art. 5 de votre <i>grant agreement</i>, n'augmentera pas.</p> <p>Lors des différents webinaires de la CE, il a bien été précisé qu'en lien avec le Covid-19, une demande de prolongation pouvait être demandée et accordée mais ce sera toujours à coût constant (le budget ne change pas). Voir la page FAQ Covid-19 sur le portail H2020</p>
23	Un chercheur travaille beaucoup plus que le temps déclaré, nous le savons tous, est-ce qu'il peut déclarer dans les fichiers temps : week-end, jours fériés ? Est-ce que ces coûts sont réellement pris en compte ? Pour ma part je conseillerais de déclarer le temps réellement passé ?	<p>Il n'est pas légal de déclarer du temps de repos (congé, etc.) comme temps de travail. Vous ne pouvez déclarer que du temps de travail effectivement effectué conformément à la législation sociale applicable. Le temps de travail effectué hors horaires normaux doit être explicitement approuvé par l'employeur et rémunéré ou compensé.</p>
24	Il peut être demandé un accès au logiciel de gestion des congés ? Il y a contrôle de cohérence avec l'enregistrement du temps ?	<p>L'accès par un tiers, fût-il un auditeur soumis au respect de standards professionnels et déontologiques, aux logiciels déployés par le bénéficiaire, quels qu'ils soient, doit s'effectuer en conformité avec les règles applicables à et au sein du bénéficiaire (législations applicables, notamment CNIL, comme éventuelles règles internes mises en place). Consultez vos services internes et, le cas échéant, votre délégué à la protection des données. Pour mémoire, les auditeurs ont pour mission de vérifier la véracité et la conformité de vos déclarations ayant un impact financier et de constater les éventuels écarts. Ils effectuent donc notamment un contrôle de cohérence à partir des éléments auxquels ils ont accès.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
25	Le problème d'une personne qui travaille sans le déclarer, c'est que ça va sous-estimer les temps déclarés et le coût déclaré (alors que l'avancement de livrable ou du contenu technique va avancer « normalement ») ... du coup, il y aura un décalage entre l'avancement technique du projet et son avancement financier ☹.	Cf. réponse à la question n° 23, <i>supra</i> . Le temps de travail passé sur un projet non-conforme ou non déclaré est inéligible. Il revient au bénéficiaire d'adopter les mesures nécessaires afin (i) de rester en conformité avec la Loi et (ii) de se ménager les éléments nécessaires à l'éligibilité des coûts qu'il souhaite déclarer.
26	Bonjour, il n'est pas autorisé la transmission des fiches de paye dans notre établissement mais elles peuvent être consultées sur place (en lien avec la CNIL). Comment faire ? Est-il accepté la transmission du livre de paye à la place ?	Cf. réponse à la question n° 12, <i>supra</i> Notez que la transmission d'informations personnelles (dont celles figurant sur fiche de paie) doit s'effectuer avec le consentement de la personne concernée, donc anonymiser ou juste consultation. Consultez vos services RH internes et, le cas échéant, votre délégué à la protection des données Attention : RGPD/CNIL : c'est la transmission d'informations personnelles en vue de leur traitement (notamment informatique) qui est réglementé.
27	L'accès à la comptabilité pour prouver le paiement du salaire pose problème car les fonctionnaires sont payés en trésorerie générale et 1 seul paiement pour tous les agents => cela pose systématiquement problème avec l'auditeur. Comment faire ?	Pour remplacer les feuilles de paie, il y a les fiches individuelles (= les lignes comptables du bulletin de salaire, sans les données personnelles (adresse, n° de SS ...) qui peuvent être fournies.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
28	Les feuilles de temps peuvent-elles être dématérialisées et signées numériquement ?	Oui, les feuilles de temps peuvent être dématérialisées et signées numériquement uniquement si ce processus est une pratique usuelle du bénéficiaire conforme à la réglementation applicable.
29	Si l'entreprise à un COMUC pour les coûts unitaires de main d'œuvre et des outils informatiques qui calculent les coûts de chaque salarié à déclarer, les audits sont-ils aussi poussés sur la manière de calculer les coûts puisque la méthode a déjà été validée en amont ?	Validation ex-ante de l' <i>unit cost</i> – CE s'assure alors que le bénéficiaire suit la procédure présentée (la documentation est fournie par les services de la Commission).
30	Les audits sont-ils faits dans la langue du bénéficiaire ?	Si audit par cabinet externe à la CE, normalement dans langue du pays. Il y a eu des exceptions (cas particuliers). Notamment, cela peut aussi dépendre des capacités en personnel polyglotte des services d'audit dépêchés, qu'ils soient internes ou externes à la CE.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
Mesurer le temps		
31	Si une personne travaille ponctuellement sur un projet (par ex. en février, juin et novembre), doit-elle remplir des feuilles de temps uniquement pour les mois travaillés, sur toute la période de février à novembre, ou sur toute la période de <i>reporting</i> ?	Vérifier les mois durant lequel du temps a été déclaré, mais l'auditeur ne réclamera pas les mois non déclarés.
32	Sur les FT pour les mois sans heures travaillées => comment valoriser le temps si nous n'avons pas le total annuel travaillé de la personne ?	Pour les mois sans heures déclarées, il n'est pas possible de valoriser du temps auprès de la Commission européenne dans le cadre d'un projet. Il faut que vous ayez le temps productif annuel d'une personne pour pouvoir justifier de son temps, qui se détermine de trois manières différentes. Voir la fiche pratique dédiée aux coûts de personnel pour plus de détails.
33	Dans la saisie du temps dédié à l'activité, devons-nous détailler les actions correspondantes : ex réunion entreprise XX, rédaction rapport... Merci de donner le niveau de détail.	Le modèle de feuille de temps fourni par la CE ne va pas jusqu'à ce niveau de détail. Ce n'est donc pas une exigence de la CE.
34	Question <i>supervisor</i> : quand le chercheur impliqué est le Directeur du labo, qui valide la feuille de temps ? le supérieur hiérarchique est-il le président de l'université ? le VP recherche, le doyen de la fac concernée ?	Les feuilles de temps doivent être validées et signées par le supérieur hiérarchique de l'agent concerné. Cela pourrait être en effet un vice-président, le président de l'université, le doyen de la faculté dont dépend le laboratoire ; il faut vous renseigner pour connaître la structure hiérarchique de l'établissement.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
35	Sera-t-il possible d'expliciter s'il y a des recommandations concernant qui est censé être le « supervisor »: responsable direct ? Chef de service ? Etc.	
36	La signature du responsable d'équipe ne suffit pas ? Il faut que celui qui saisit la feuille de temps signe aussi ?	L'agent qui remplit les feuilles de temps doit les signer ainsi que son supérieur hiérarchique.
37	Pour les ERC, est-ce nécessaire de préciser les WP également ?	Non, cela n'est pas forcément requis dans le cadre de projets ERC de préciser les WP.
38	Est-ce grave si les feuilles de temps sont signées avec du retard (ex: 3 mois) ? quelle est la souplesse ? Les signatures électroniques Adobe (format PDF) sont-elles valables ?	Les modalités d'établissement, de validation et de signature des feuilles de temps sont fonction de vos pratiques usuelles en la matière, ainsi que de vos modalités d'organisation interne. Si vous avez des doutes précis, il vous faut obtenir une réponse en interne (direction financière, en charge de la réglementation interne...). Si politique interne existe, la CE la regarde. Sinon, souplesse quant aux dates : un mois.
39	Même question. Quelle souplesse avec la date de signature du superviseur ?	
40	Dans les projets ERC, il n'y a pas de <i>work-packages</i> au sens formel. Est-ce qu'il faut spécifier quelque chose d'autre à sa place ?	Il est préconisé de s'adapter au niveau de détail du plan de travail de l'annexe technique.
41	Pour les MSCA est-ce que les feuilles d'heures doivent être faites aussi ?	Pas de coûts de personnel à déclarer dans le cadre des actions Marie-S. Curie.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
42	Il est demandé à ce que les feuilles d'heures soient « Reliable ». Est-ce que l'utilisation de fichiers Excel est considérée comme fiable ? Quelles vont être les vérifications des auditeurs à ce sujet ?	Cf. ppt pour « <i>reliable</i> » 😊 Il est difficile de signer et valider avec certitude un fichier Excel, par définition modifiable.
43	Devons-nous conserver copie de l'agenda de chaque personne ?	Oui, cela peut être utile dans le cas où on vous demanderait des preuves alternatives. Toute preuve doit avoir été obtenue légalement (c.à.d. en conformité avec la Loi applicable). Attention au respect de la vie privée du salarié et à la préservation de ses données personnelles.
44	Que se passe-t-il si le nombre d'heures déclarées par le bénéficiaire au moment de la justif est beaucoup plus élevé que lors du dépôt du projet ? Sans demande de remboursement en face, juste une déclaration des coûts supérieure (beaucoup plus importante) - ex : une sous-évaluation du nombre d'heures nécessaires pour faire le projet - est ce que la Commission peut reprocher à un bénéficiaire de sous-estimer son temps dans un projet ?	Non, en soit la CE ne peut pas vous faire de remarque à ce propos. C'est la structure concernée qui est pénalisée, les budgets ne pouvant pas être revus à la hausse après le dépôt de la proposition. Il faudra expliquer dans les rapports financiers que la masse salariale a été sous-évaluée, surtout si vous décidez de réallouer les sommes prévues initialement pour d'autres postes de dépenses budgétés.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
45	Bonjour, les procédures présentées aujourd'hui dans le cadre du <i>time recording</i> H2020 sont-elles transposables aux exigences de l'UE sur ses fonds structurels types FEDER ? Ou bien est-ce complètement différent (je parle bien du niveau Europe).	A priori les principes sont les mêmes mais les exigences peuvent varier. Il faut pour les fonds structurels vous rapprocher de votre autorité de gestion. Les programmes sont indépendants.
46	Quid des heures de formation ou des heures d'enseignement obligatoires des doctorants ?	Soit la mission d'enseignement fait partie intégrante des 100 % du contrat de travail du doctorant et dans ce cas, il faut la déduire, en ne déclarant pas 100 % sur le projet. Soit cette mission d'enseignement est considérée comme une tâche en plus du contrat de base et fait l'objet d'un cumul de rémunération. Dans ce cas, le cumul de rémunération n'est pas justifiable dans le cadre d'un projet européen. Voir l'article du décret du 23 avril 2009 sur les missions d'enseignement des doctorants, pour plus de détails.
47	Comment sont évalués les écarts finaux entre la valorisation et le nombre de HM déclarés (changement d'intervenants au cours du projet) ?	Sur écart entre coûts (heures) budgétés et réalisés : cela fait partie des aléas de l'exécution de projet. Avoir plus de coûts éligibles réalisés par rapport à ceux budgétés est fréquent, puisque la subvention est plafonnée en volume (% de taux de cofinancement) et en valeur (montant maximal indiqué à art. 5 du MGA).
48	Les procédures d'audit présentées aujourd'hui sont-elles appliquées aux autres programmes gérés depuis Bruxelles (Justice, Erasmus+, REC...) ?	Non, pas du tout. Seulement pour H2020.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
49	Le coût d'un stagiaire est-il éligible ? En coûts direct ou en coûts de personnel ?	<p>Stagiaire : contrat de formation éducatif - difficile de justifier le caractère nécessaire de ce type de personnel pour un projet R&D, sauf à ce qu'il soit prévu dans l'annexe technique (rappelez-vous critères d'éligibilité des coûts). Vous pouvez aussi juste mentionner sa participation et ne pas réclamer la prise en charge sur subvention H2020 de ses coûts salariaux.</p> <p>Pour les stagiaires, cf. le paragraphe de la convention de subvention annotée p.50 : « Costs of students that work for the beneficiary can be accepted, if the agreement is work-oriented (not training-oriented: i.e. not aimed at helping the student to acquire professional skills). ».</p> <p>Dans la mesure où en France le stage est bien <i>training-oriented</i>, il est difficile de pouvoir les déclarer en coûts directs.</p>
50	Pour la <i>declaration of exclusive work</i> , il faut fournir les WP donc la personne concernée doit quand même remplir les feuilles de temps ?	<p>Cette déclaration est à fournir par les agents qui travaillent à 100% sur un projet H2020 à chaque période de rapport pour laquelle ils ont bien travaillé intégralement sur le projet.</p> <p>La CE en fournit un modèle que pour vous télécharger en cliquant sur ce lien, dans lequel il est demandé à l'agent de préciser ses activités pour chacun des work-package auquel il aura pris part durant la période concernée.</p>
51	Nous faisons le calcul du coût journalier d'un permanent et non horaire. Est-ce ok ?	<p>Veillez consulter la fiche pratique du PCN juridique et financier relative au calcul des coûts de personnel</p> <p>La base de calcul est bien horaire.</p>
52	Si la personne qui a déclaré du temps était en CDD. Sa boîte mail/messagerie est désactivée une fois son contrat est fini. Comment peut-on justifier son implication au projet pour certains jours si nous n'avons plus ce moyen... Merci.	<p>Cela n'est pas un problème en soi, puisque vous pouvez fournir d'autres preuves à l'appui ; notamment les feuilles de temps complétées, un cahier de laboratoire, des CR de réunions, etc.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
53	En principe la Commission demande de remplir les <i>timesheets</i> au réel (donc un chercheur peut déclarer plus d'heures sur le projet que d'heures sur son contrat de travail) et après appliquer le « <i>double ceiling rule</i> ». Mais le PCN-JF a indiqué que cela pourrait être en contradiction avec la législation française... La CE pourrait-elle commenter le sujet ?	Vous ne pouvez déclarer que des heures légalement effectuées (donc pas sur temps de repos). Si excès sur temps de travail, ce doit être effectué en conformité avec la réglementation sur dépassements (heures sup. etc.). Le principe dans H2020 (comme partout) est que le bénéficiaire respecte avant tout les règles légales, réglementaires et internes à son organisation. S'il contrevient, c'est une infraction, ce n'est pas éligible. Toutes les heures de travail sur les projets peuvent-être déclarées, tant que ce sont des vraies heures de travail. Lors du weekend, si on travaille sur son temps libre, c'est free !
54	Quel audit pour les MSCA dont les couts sont forfaitisés ?	L'auditeur connaît les règles financières applicables (il a le référentiel) et vérifie que le bénéficiaire s'y est conformé et constate les (potentiels) écarts.
55	Pour les RISE il ne faut donc pas de feuilles de temps ?	Non pas de feuilles de temps requises pour les MSCA (cf. la présentation de la CE).
Autres procédures		
56	Quelle est la règle pas de double déclaration de coûts ou pas de <i>double funding</i> ? Et donc pas de <i>double funding</i> or je crois que la règle c'est pas de double déclaration de COST (le <i>funding</i> n'est pas toujours 100% des costs).	La règle est que vous ne pouvez pas vous faire rembourser plusieurs fois un même coût. C'est au mieux une erreur, au pire une fraude. Dans la réglementation financière européenne, c'est le principe de "non-cumulative award and no double financing" (auquel on peut ajouter celle du non-profit) - cf. art. 188 et suivants du règlement financier 2018/1046 http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1046/oj Attention: le <i>funding</i> n'est pas le <i>funding rate</i> . <i>Funding</i> signifie "effectivement subventionné (donc éligible, déclaré et effectivement remboursé par la subvention)/ <i>Funding rate</i> = taux de financement

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
57	En complément avec la conservation des agendas, comment dois-je procéder pour les agendas électroniques?	Consultez vos services RH et informatique pour déterminer les condition de légalité et de faisabilité d'une telle conservation.
58	Quels documents sont à fournir pour prouver qu'il ne s'agit pas d'un <i>double funding</i> ?	Le même coût ne doit pas être déclaré auprès de différents programmes.
59	Existe-t-il un document définissant le mode de calcul de l'option 3 ? document "opposable", prouvant notre méthode de calcul, j'entends.	La référence est l' AMGA .
60	Sur un projet avec un <i>funding rate</i> de 70%, puis je me faire financer par une autre action pour les 30% restant.	En théorie, oui, si vous n'enfreignez aucune réglementation (ex. aides état). Après, faudra être rigoureux sur l'imputation des coûts pour éviter les erreurs. Rappel : dans H2020 on ne vérifie pas comment vous financez les 30%. Tout réside dans le principe de conformité (aux règles). Si vous financez un projet avec plusieurs sources, vous cumulez les règles généralement; donc les possibilités d'erreur.
61	Concernant les <i>Unit Costs</i> , quel degré de précision entend-on par "catégories de personnels" ?	Cela dépend de votre domaine d'activité et de vos règles internes (notamment si vous dépendez d'un accord de branche ou d'une convention collective).
62	Pour l'option 3 je n'ai pas compris ce que c'était les 90 % des heures travaillées.	Il s'agit d'un seuil minimal pour l'option 3. Ainsi, si le nombre d'heures productives standard est inférieur à 90% du standard d'heures annuelles travaillables, l'institution devra utiliser une autre méthode de détermination du taux horaire.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
63	Si on choisit l'option <i>Unit costs</i> , est-ce que les coûts déclarés sont strictement les mêmes que les coûts réellement encourus ? Par exemple, une entreprise fonctionne avec des forfaits par type de personnel mais au sein de ces catégories forfaitaires, certains personnels sont rémunérés un peu plus que le forfait (ou un petit moins si forfait indicatif).	<p>La mise en place de coûts unitaires (moyen) de personnel obéit à une décision interne de l'entreprise bénéficiaire.</p> <p>La décision vise à définir les taux applicables par catégorie de personnel selon qu'il s'agit de coûts directs, environnés ou environnés et chargés.</p> <p>Ces taux doivent être déterminés selon une méthode comptable objective et auditable.</p> <p>Une fois cette décision adoptée, l'entreprise a l'obligation d'effectuer ces déclarations de coûts en utilisant les taux qu'elle a adoptés. Aucun ajustement à la hausse ou à la baisse n'est permis.</p>
64	Peut-on confirmer que la limite des 1 720 heures n'est à appliquer que pour les projets H2020 et pas le temps passé à travailler en général ?	<p>La durée légale du temps de travail est déterminée par la législation sociale applicable et en vigueur.</p> <p>Les 1720 heures annuelles correspondent à l'une des 3 modalités de détermination du temps productif annuel prévu dans la convention de subvention (voir AMGA Article 6.2.A.1).</p>
65	La règle est-elle que le temps de travail des enseignants chercheurs est limitée à 1720h en France ?	<p>Cf. législation sociale applicable aux enseignants-chercheurs.</p> <p>Ne pas confondre durée légale du temps de travail et durée déclarée au titre d'un projet.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
III - SUBCONTRACTING & OTHER COSTS		
Conditions d'éligibilité générales		
66	Est-ce qu'un support administratif est un coût éligible ? Dans le cas échéant, quels sont les critères ?	Si le coût en question répond aux conditions d'éligibilité présentées, oui. Mais c'est généralement compris dans les 25% de coûts indirects.
67	Mais ne peut-on pas se trouver pénalisés pour « <i>Over spending</i> » ?	De toute façon, vous ne pourrez jamais recevoir plus que le montant qui est indiqué dans votre convention de subvention.
68	Le coût d'une assurance renouvelée annuellement pour du matériel (mobile) qui a été acheté avant le projet mais qui sera utilisé dans le projet est-il éligible ?	Il nous semble compliqué de prouver que l'assurance sert à 100 % les besoins du projet dans la mesure où elle était "achetée" avant que le projet existe. Vos frais d'assurance peuvent être pris sur les coûts indirects.
69	Des coûts peuvent-ils être validés par la CE lors des rapports financiers mais rejetés par la suite par les auditeurs ? (Exemple : des coûts de publication non prévus dans le GA, mais déclarés et explicités lors d'un rapport intermédiaire et validés par la CE)	Le cas est possible si l'auditeur constate une erreur (non-conformité) qui n'a pas été vue lors de l'acceptation du rapport. C'est en revanche peu probable car le bénéficiaire a normalement suivi ses règles quand il a déclaré ses coûts – Mais cela reste possible.
70	A partir de quand une sur-déclaration de coût peut s'apparenter à une insincérité lors du montage du projet ?	Nous ne pensons pas que cela puisse vous être reproché. Le budget est préparé et fixe le montant maximal du budget qui peut être remboursé par la Commission, et ensuite on déclare la réalité.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)

QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
71	Si nous sommes <i>tierce partie</i> et ne déclarons que des coûts de personnel permanent, nous n'avons pas de comptabilité propre au projet. Ce n'est pas un problème ?	La comptabilité propre (dissociée) n'est pas requise, chaque personne morale ayant une seule comptabilité. Ce qui est requis c'est la traçabilité. Selon l'ERP (ex. SAP) déployé chez vous, vous serez capable d'isoler les coûts en fonction de leur ordre statistique.
72	Peut-on avoir une règle comptable d'amortissement et avoir une dérogation pour les projets CE (dérogation votée par le CA) ?	Non : vous devez appliquer vos règles usuelles. L'AMGA indique bien qu'il ne faut pas une règle différente pour les projets européens.
73	Les projets RISE ne comptent pas de coûts directs, n'est-ce pas ?	Si bien sûr, mais le remboursement ne se fait pas sur la base des coûts réels, mais sur la base de coûts unitaires.
74	Un coût est-il éligible uniquement s'il est inscrit dans le budget estimatif du GA ? Ou un coût non inscrit dans le GA mais lié au projet au projet H2020 peut-il être considéré comme éligible ?	Le recours au <i>subcontracting</i> doit être prévu au budget (annexe 2). Il fait l'objet d'une ligne dédiée. D'une manière générale vos coûts doivent avoir été prévus dans le budget estimatif (annexe 2). Si ce n'est pas le cas, nous vous suggérons d'interroger votre <i>Project Officer</i> .
Sous-traitance		
75	Le recours à un cabinet de traduction, est-ce de la sous-traitance ou un autre coût ?	Cf. article 10 AMGA relatif à l'achat biens travaux ou services.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
76	Les sous-traitant peuvent-ils être des indépendants étrangers? P.ex. une équipe chinoise spécialisée dans le domaine de notre recherche et qu'on veut engager pour notre projet linguistique ?	Vous devez nécessairement faire une mise en concurrence. Par conséquent, si votre équipe chinoise correspond à un choix allant dans le sens du meilleur rapport qualité-prix, il n'y a pas de problème.
77	Que se passe-t-il si l'annexe 2 prévoit de la sous-traitance mais qu'en fait ce coût est un <i>other direct cost</i> (confusion entre sous-traitance et maintenance)?	Vous pouvez le déclarer dans la catégorie « <i>other direct costs</i> », sans avoir à faire d'amendement.
78	Ce n'est pas toujours évident de faire la différence. Par exemple la création d'un site web: la société qui va créer le site au niveau informatique est-ce un sous-traitant ou un prestataire de service ? Ou si on prévoit de faire des transports de matières nucléaires, le transporteur est-ce un sous-traitant ou un prestataire ? En fait selon comment sera rédigée l'annexe 1 un coût sera identifié comme de la sous-traitance ou de l'acquisition ?	La question à se poser est : est-ce que le sous-traitant sert directement à la mise en œuvre du projet ou est-ce plutôt quelque chose qui aide à la mise en œuvre mais ne met pas en œuvre directement.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
79	Si nos règles internes spécifient qu'un contrat de sous-traitance ne s'effectue qu'à partir d'un certain montant (en dessous une facture suffit par exemple), est-ce que cela reste en ligne avec les attentes de la CE ? (De ce que je comprends de l'intervention, un contrat est systématiquement obligatoire).	Vous devez pour déclarer vos coûts à la CE vous basez sur les règles de la CE. Attention une dépense considérée comme de la sous-traitance pour votre établissement ne le sera pas nécessairement au regard des règles de la CE.
80	Si un coût est pris en charge par un contrat européen pour partie et par un autre contrat national pour compléter, est-ce un problème pour la commission ? Ce n'est pas un <i>double funding</i> mais un cofinancement.	En théorie, c'est faisable, en pratique, vous vous exposez à des difficultés pour expliquer cela lors de la déclaration (risque de rejet du coûts) et des contrôles car ce n'est pas une situation fréquente et les contrôleurs / auditeurs ne vont pas forcément y penser. Il vous faut une traçabilité "à toute épreuve".
81	Comment prouver qu'un seul fournisseur peut faire ce travail ?	Une lettre expliquant qu'il est le seul à fournir un service, un bien, une techno peut suffire. Voir avec votre service des marchés publics.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)

QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
82	<p>Pour les RISE : les coûts de recherche et les coûts indirects normalement ne doivent pas être justifiés (seuls les mobilités doivent l'être); est-ce que les auditeurs contrôlent aussi les dépenses liées aux deux premières catégories ou pas ? Est-ce qu'ils vérifient par exemple les prestas effectuées avec ces financements ?</p>	<p>Les bénéficiaires déclarent des mois et avec un nombre d'unités. Les auditeurs vérifient si les échanges ont eu lieu. Et les autres coûts et les coûts indirects se calculent automatiquement. Les auditeurs vérifient les « unit ». Donc pas de contrôle des coûts, car ce sont des coûts unitaires alloués et non des coûts réels à justifier.</p>
<p>Other direct costs (voyage – équipements)</p>		
83	<p>A une époque, on parlait d'une participation active lors des congrès = présentation orale ou poster (en lien avec le projet). Est-ce toujours valable ? La présentation est un justificatif ?</p>	<p>La règle n'a pas changé. Oui la présentation peut être une preuve de la participation active de la personne.</p>
84	<p>Quid des frais « soirées de gala » et « <i>social event</i> » lors des inscriptions à congrès ?</p>	<p>Si vous parvenez à prouver que ces frais relatifs aux soirées de gala et <i>social event</i> sont directement liés au projet et servent les besoins du projet, alors c'est éligible. Et s'ils ne se déroulent pas, ces galas, avant ou après la réunion elle-même.</p>
85	<p>Les frais d'agence de voyage de la société pour l'achat des billets d'avion et de train qui sont facturés pour une missions sont-ils éligibles ?</p>	<p>Si cela fait partie de votre pratique comptable interne, oui.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
86	Comment prouver efficacement le % d'utilisation des équipements ?	
87	Faut-il fournir des <i>timesheets</i> par équipement ?	Les feuilles de temps machine sont une solution, si vous n'avez pas déjà un système interne pour répertorier l'utilisation des machines (système SI, cahier de labo...)
88	Pour un équipement utilisé à 100% pour le projet, quels justificatifs à apporter ? est-il nécessaire de mettre en place des feuilles d'utilisation d'équipements ?	
89	Un équipement peut-il être dans un bâtiment qui ne nous appartient pas ? Et pouvons-nous acheter un accessoire complémentaire qui fonctionnera avec un équipement dont nous ne sommes pas propriétaire (mais que nous utilisons) ?	<p>Oui, un équipement peut se trouver dans un bâtiment qui n'appartient pas au bénéficiaire.</p> <p>Oui, vous pouvez acheter un accessoire complémentaire qui fonctionnera avec un équipement dont le bénéficiaire n'est pas propriétaire.</p> <p>Tout cela, bien entendu, à condition que le lien de ces achats avec le projet soit véritable.</p>
90	Et si la machine sert exclusivement l'action mais est utilisée seulement quelques heures par mois, peut-on l'amortir à taux plein ?	<p>Oui, dans la mesure où vous arrivez à prouver pour la machine est utilisée exclusivement pour le projet. De plus, il faut que la durée l'amortissement rentre dans la période d'éligibilité du projet et soit en accord avec vos pratiques comptables habituelles.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
91	Pour un équipement utilisé à 100% pour le projet, quels justificatifs à apporter? est-il nécessaire de mettre en place des feuilles d'utilisation d'équipements ?	En cas de contrôle, les auditeurs vérifieront que l'équipement a bien été utilisé à 100 % pour le projet. Il faut donc pouvoir le prouver.
92	Dans ce cas, l'abonnement est-il éligible à hauteur du taux d'utilisation sur le projet ou s'agit-il d'un coût indirect ?	Si vous arrivez à déterminer le coût exact de l'abonnement pour le projet, alors oui vous pouvez le déclarer. Mais si c'est compliqué, nous préconisons de prendre ce coût sur vos coûts indirects.
93	Quid du cas d'un laptop acheté pour un European Project Manager affecté à 100% sur l'action ?	Si vous pouvez prouver que l'ordinateur est utilisé exclusivement pour le projet, oui, c'est un coût éligible. Mais en cas de doute, vous pouvez le financer sur les coûts indirects.
94	Un laptop acheté pour doctorant à 100% sur le projet est-il éligible en coûts direct ?	
95	Quelles informations doivent figurer sur les feuilles de temps des équipements ?	Il n'y a pas d'informations requises par la CE, mais tous document pouvant prouver le lien entre le projet et l'utilisation de ces produits chimiques peut servir de justification.
96	Si nous ne disposons pas de registre pour justifier l'utilisation des produits chimiques par exemple, peut-on présenter un certificat administratif ?	

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
97	Répertorier chaque utilisation de consommables dans les cahiers de laboratoire me semble extrême. Les chercheurs vont devoir consacrer un temps supplémentaire considérable à la rédaction des cahiers. N'existe-t-il pas d'autres moyens de justifier de ces coûts de consommables ?	De même, toute précision dans la facture, le devis, le bon de commande peut permettre de faire le rapprochement entre des coûts de consommables et un projet donné.
98	Concernant la facturation interne, à quoi correspondent les coûts de services centraux (indiqués sur la diapo) ?	Coûts des services centraux = coûts afférents au recours à des services centralisés (direction générale, etc.). Tout dépend de l'organisation de bénéficiaire et/ou de son groupe.
99	Pourriez-vous, s'il vous plaît, apporter un éclaircissement pour justifier de l'utilisation des équipements. En effet, il me semble différent que l'équipement soit exclusivement utilisé pour réaliser l'action du projet et non pour un autre projet ou autre usage et le fait que l'équipement doive être utilisé à 100 % du temps du projet (et qu'il faille donc calculer les heures d'utilisation de cet équipement pour la durée d'un projet) ?	Voir la réponse à la question 90.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
100	<p>J'ai eu plusieurs demandes différentes des PO sur les coûts déclarés en tant que mise à disposition à titre gratuit par un organisme type cotutelle d'une UMR - utilisation d'équipement, accès à des infrastructures etc.</p> <p>Doivent-ils également être déclaré en recettes sur le projet ?</p> <p>Il a pu m'être demandé de déclarer cela en recettes pour le projet en conséquence ce que je n'ai effectivement pas compris.</p>	<p>Si la mise à disposition est gratuite, il n'y a pas de coûts (et vous êtes peut-être plutôt dans la situation de l'art. 12 (<i>in kind contribution provided free of charge</i>)).</p> <p>La notion de recette s'entend comme un gain et une économie (c.-à-d. ne pas avoir à payer quelque chose) peut être interprétée comme tel.</p>
101	<p>Si en interne nous pouvons réaliser une prestation (qui répond aux critères d'éligibilité) mais que des prestataires socio-économiques existent => devons-nous faire la mise en concurrence ? Exemple réalisation d'une vidéo.</p>	<p>Il faut que vous fassiez le choix de réaliser cette prestation en interne, ou bien par un prestataire extérieur. Dans le second cas, il faudra en effet réaliser une mise en concurrence.</p>
102	<p>Peut-on définir des heures standard de fonctionnement d'un équipement et définir le taux d'amortissement avec cela ?</p>	<p>Oui, si cela est conforme à vos pratiques comptables habituelles.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
103	Est-ce qu'une attestation signée par le PI suffit à justifier de l'utilisation à 100% pour le projet ?	
104	Comme pour les personnels qui sont à 100% et pour lesquels on peut faire une attestation d'exclusivité de travail sur le projet, n'y-a-t-il pas possibilité de faire une attestation d'utilisation à 100% de l'équipement ?	Juridiquement, c'est une déclaration sur l'honneur, à utiliser en dernier recours, à défaut d'autre processus interne défini. NB : fausse déclaration est une infraction pénale.
105	Pour les <i>travels</i> : 1 seul justif suffit, c.à.d. si nous avons le nom du chercheur sur l'agenda suffit, ou il faut absolument avoir les présentations à chaque fois ?	Il faut pouvoir fournir une preuve au moins que ce chercheur a bien réalisé son intervention.
106	Quels types de dépenses sont éligibles pour le <i>final reporting</i> à déclarer dans les 60 jours après la fin du projet, merci.	Tous les coûts directs éligibles habituellement qui sont liés à la préparation de ce rapport.
107	La facturation interne d'un amphi pour la tenue d'une conférence finale est-elle éligible ?	A priori oui.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
108	Dans la politique voyage (interne à chaque organisation), est-ce possible d'avoir des dispositions spécifiques pour les projets EU (ex : utilisation d'agences de voyage seulement pour les projets EU, notamment quand participation d'experts ?)	L'adoption de règles spécifiques aux seuls projets européens est prohibée.
109	Est-ce que le paiement de la plateforme sécurisée d'échange de documents entre les partenaires lors de la préparation du final report pourrait être éligible ?	Si elle respecte les critères d'éligibilité des couts et notamment, qu'elle est dédiée au seul projet sur laquelle sont coût est valorisé, alors oui.
110	Une institution demande de remplir des feuilles de temps à chaque fois que l'appareil est utilisé, par qui, pour quoi faire... C'est très lourd ! Quelles sont les informations qui devraient vraiment apparaître sur ces déclaratifs ?	Si c'est la procédure posée par l'institution, vous devez la respecter.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
111	Il est indiqué dans l'AMGA que la facturation entre partenaire d'un même projet n'est pas autorisée. Dans le cas d'une conférence organisée par un partenaire, est -ce que les autres partenaires ont le droit de lui payer des <i>fees</i> pour l'inscription ?	En effet, la facturation entre partenaires n'est pas éligible...donc payer des frais d'inscription n'est pas possible. Le partenaire qui organise les charges dans son rapport financier directement. La facturation (afférente à une vente au prix = coût de revient + marge) entre bénéficiaires est prohibée (et inéligible) car contrevient à la règle du non-profit. Si vous démontrez que cette règle est respectée, cela peut être accepté. Le problème est qu'une facture est normalement un document comptable sanctionnant une vente.
112	J'avais compris que le profit est la différence entre les coûts et les recettes, et que c'est cet écart qui doit être déduit du <i>EU requested funding</i> .	
113	(Idem) même dans le cas de la participation à un événement type <i>school</i> , etc. organisée par le projet ? J'imagine que cette règle ne s'applique pas si un partenaire participe à l'événement et paie les frais d'inscription en utilisant un moyen de financement externe au projet (fond propre, etc..)	Un profit est, de façon générale, constaté par la différence entre prix de vente et coût de revient. Le bénéficiaires dans un projet H2020 n'ont pas à faire du commerce dans le cadre dudit projet.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)

QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
114	Du coup si on organise une school/ conférence/ workshop dans le cadre d'un projet, on ne peut demander des <i>fees</i> de participation ? Je pense notamment aux événements physiques qui peuvent être coûteux et dont le financement EU ne suffit pas toujours pour couvrir tous les coûts.	Oui, vous pouvez toujours financer une partie de ces réunions avec des frais d'inscription, si le budget provisionné n'est pas suffisant. Mais sachez que ces frais ne seront pas éligibles pour les autres partenaires du projet, puisqu'ils considérés comme de la facturation entre bénéficiaires, ce que la CE n'autorise pas.
IV - Certificate of Financial Statement (CFS)		
115	Le seuil des 325 k€ inclut-il les coûts indirects ou correspond-il au montant total déclaré (coûts indirects inclus) ?	Le seuil comprend l'ensemble des coûts directs déclarés.
116	Le seuil n'est -il pas calé sur le remboursement effectif de la CE (<i>EU Requested Contribution</i>) plutôt que le coût déclaré ? En fonction du taux de remboursement cela peut faire la différence (lorsque le taux de remboursement des CD est inférieur à 100%) ?	<p>Pour le 325K€, le Grant agreement prévoit: "if it requests a total contribution of EUR 325 000 or more, as reimbursement of actual costs and unit costs calculated on the basis of its usual cost accounting practices."</p> <p>Clarification dans l'AMGA: Such a certificate is needed if the beneficiary/linked third party requests a total financial contribution of EUR 325 000 (or more) as reimbursement for actual costs and unit costs calculated according to its usual accounting practices (average personnel costs and costs for internally invoiced goods and services).</p> <p>En résumé, c'est le montant pour lequel on demande remboursement à la CE, via le rapport financier.</p>

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
117	325 K€ de dépenses déclarées ou 325 K€ de dépenses dont on demande le remboursement (prise en compte du taux de remboursement) ?	
118	Agent comptable public pour établissement public => pourquoi certains font les audits et d'autres non ? Il faut une "habilitation" complémentaire ? Ou juste au fois du comptable ?	A partir du moment où l'agent comptable est indépendant de l'ordonnateur, il est habilité à établir des audits. Certains ne souhaitent tout simplement pas le faire.
119	La dépense liée à l'auditeur extérieur doit donc être prévue dans le plan financier prévisionnel ? Ces coûts sont-ils remboursés ?	Oui, on peut le prévoir. Le coût d'un CFS est éligible.
120	Pour le CFS est-ce que le coût est limité (plafond) ?	Pas de plafond, mais comme vous devez faire jouer la concurrence, si le CFS est réalisé par un cabinet externe, cela doit réguler le coût.
121	Si nous faisons un audit intermédiaire à la fin de la 1ère ou 2ème période et un audit final pour établir le CFS et que les coûts sont prévus au GA les deux audits sont-ils inéligibles ou seulement le dernier ?	Vous pouvez faire un audit intermédiaire, mais le coût d'un seul audit est éligible par projet. A vous de voir comment vous vous organiser avec l'auditeur pour l'établissement du CFS.

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)

QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPONSE
122	Le CSF s'applique-t-il aux RISE dépassant les 325 000 € ?	Pas de CFS à fournir pour les RISE.
123	Le CFS en soit ne justifie pas que les coûts déclarés sont forcément éligibles ou pas ?	Si un auditeur constate une erreur, qui n'a pas été vue lors de l'établissement du CFS, il peut la soulever tout de même. ; en effet l'éligibilité d'un coût peut être remise en cause même après la fourniture d'un CFS pour la période concernée.
124	Il faut cumuler bénéficiaire + partie tierce ?	Non, le seuil est valable pour chaque entité de manière distincte.
125	Problème si nous sommes sous le seuil mais que nous avons signé un contrat avec le cabinet d'audit => il faut mettre une clause conditionnelle à notre contrat ?	Oui, c'est une bonne idée de mettre une clause conditionnelle si vous avez un contrat-cadre, car le coût du CFS n'est pas éligible si vous êtes en deçà du seuil de déclenchement pour la fourniture d'un CFS.
126	Peut-on déclarer du personnel qui travaille au projet mais que nous ne payons pas car ils sont payés par une autre tutelle ?	Un bénéficiaire ne peut déclarer que des coûts qui sont une charge pour lui. Sinon il y a le cas des mises à disposition de ressources (articles 11 & 12). Complément sur la mise à disposition de personnel : le principe est qu'une telle MAD s'effectue contre remboursement salaire + cotisations sociales. C'est la loi applicable en matière de prêt de main d'œuvre.
127	Si on a un point spécifique à aborder, plus en détail qui faut-il contacter ?	Vous pouvez contacter en premier lieu le PCN juridique et financier pcn-jurfin@recherche.gouv.fr
128	Les audits peuvent avoir lieu combien de temps après la fin du projet ?	Ils peuvent être diligentés à n'importe quel moment pendant la durée du contrat et jusqu'au deuxième anniversaire suivant le versement du solde de la convention de financement (date de notification de l'audit faisant foi).

WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES

N°	QUESTION	REPOSE
129	Sur les coûts de personnel : lorsqu'on utilise les <i>Unit costs</i> , avec des forfaits calculés par catégorie de personnel, est-ce que les coûts déclarés doivent correspondre exactement aux coûts réels encourus ? Par exemple, si plusieurs personnes ont un forfait "ingénieur", peut être qu'elles ne perçoivent pas exactement la même rémunération (marge +/- par rapport au forfait). Quels coûts déclarés : les forfaits ou le réel ?	Si votre méthode de calcul se base sur les coûts moyens, dans ce cas vous devez déclarer vos coûts moyens et non pas vos coûts réels.

**WEBINAIRE DES PCN JURIDIQUES & FINANCIERS H2020 - ASPECTS FINANCIERS
D'H2020 (10/11/2020)
QUESTIONS / REPONSES**

RESSOURCES :

Portail français :

<https://www.horizon2020.gouv.fr>

Indicative audit programme

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq;grantAndTendertype=1;categories=;programme=H2020;actions=;keyword=COVID-19%20outbreak;period=null>

Covid-19

FAQ « COVID-19 outbreak » de la CE:

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq;grantAndTendertype=1;categories=;programme=H2020;actions=;keyword=COVID-19%20outbreak;period=null>

FAQ COVID du PCN juridique et financier

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid151425/faq-covid-19-du-pcn-juridique-et-financier.html>

Stagiaires

Pour les stagiaires voir le paragraphe de la convention de subvention annotée p 50
http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/amga/h2020-amga_en.pdf

« Costs of students that work for the beneficiary can be accepted, if the agreement is work-oriented (not training-oriented: i.e. not aimed at helping the student to acquire professional skills).”

Fiches pratiques (audit et coût de personnel)

Nous vous renvoyons vers la fiche pratique du calcul des coûts de personnel :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/Fiches_pratiques_du_PCN_juridique_et_financier/69/9/Fiche_couts_de_personnel-final_406699.pdf

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid150199/boite-outils-pcn-juridique-financier.html>

La boîte à outils des PCN juridiques & financiers français :

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid150199/boite-outils-pcn-juridique-financier.html>

http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/amga/h2020-amga_en.pdf

Pour toute question : contactez en premier lieu le PCN juridique et financier.